



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260304-CM26_14-DE



DÉLIBÉRATION : 2026-14

OBJET : FINANCES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU : Lundi 02 mars 2026

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : jeudi 26 février 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude		X		A.ORENGIA	RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

VU :

- les articles L 2122-23 du CGCT,
- la délibération du Conseil Municipal n°2021-057 en date du 15 novembre 2021 confiant à Madame la Maire des délégations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE DES DÉCISIONS SUIVANTES :

ENTREPRISE	MONTANT (€ HT)	OBJET
EOLYA	1 722.10 €	Chaudière gymnase : remplacement du manager de combustion
OCI	2 230.00 €	Achat de matériel informatique
EOLYA	1 210.86 €	Chaudière gymnase : Remplacement du bloc gaz

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le mercredi 4 mars 2026



Madame la Maire
Edith RUCHON

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture